



Procès-verbal

N° de résolution ou annotations

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 12 juin 2017, 19 h, 175, rue Kildare (parc des Saphirs)

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Jean-Philippe Mathieu (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière, Mme Maude Simard, avocate, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 210-06-17

Ouverture de la séance

À 19 h, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 211-06-17

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé et modifié ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mai 2017 et de la séance extraordinaire du 15 mai 2017

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes – Lot 06-2017

Suivi

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

Dépôt

7. Dépôt des certificats des résultats des procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les Règlements 801-17, 804-17 et 805-17
8. Dépôt de la liste des immeubles pour lesquels des taxes demeurent impayées

Avs de motion

9. Avis de motion – Adoption d'un règlement relatif à la tenue des séances, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14

Adoption de règlement

10. Adoption du Règlement 807-17 – *Règlement décrétant un emprunt de 365 000 \$ aux fins de consolidation de la dette, remboursable sur 4 ans*
11. ~~Adoption de diverses politiques en matière de santé et sécurité au travail~~
Déplacé au point 32

Urbanisme

12. Demande de PIIA – 253, avenue Sainte-Brigitte
13. Demande de PIIA – 3, rue du Trait-Carré
14. Premier projet de résolution PPR223-06-17 accordant un permis de construction pour un immeuble à trois logements et une dérogation à la marge de recul pour l'immeuble situé au 393, avenue Sainte-Brigitte (lot 5 586 317), en vertu du Règlement 792-16 – *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*
15. Premier projet de résolution PPR224-06-17 accordant un changement d'usage pour l'immeuble situé au 244, avenue Sainte-Brigitte (lot 5 584 601), en vertu du Règlement 792-16 – *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*

Trésorerie

16. Virement budgétaire n° 4
17. Affectation du Fonds de roulement, Fonds carrières et sablières et Fonds de parcs et terrains de jeux pour différents projets
18. Financement de règlements d'emprunt – Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 6 409 000 \$ qui sera réalisé le 27 juin 2017
19. Financement de règlements d'emprunt – Adjudication d'une émission



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Travaux publics

20. Autorisation à *Beaudoin Hurens* pour la présentation d'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q, c. Q-2

Loisirs

21. Demande d'aide financière pour l'appel de projet en collection des bibliothèques autonomes
22. Proclamation des Journées de la Culture
23. Subvention à Sentiers de la Capitale dans le cadre de l'entretien et la gestion des sentiers pédestres

Ressources humaines

24. Détermination des bureaux du trésorier et du greffier
25. Fin de contrat du directeur du Service des finances et trésorier
26. Nomination de Mme Émilie Levesque à titre de directrice du Service des finances et trésorière par intérim
27. Embauche de M. Gabriel Corbin Rousseau, au poste étudiant au Service des travaux publics
28. Ratification de la lettre d'entente concernant l'embauche d'un étudiant pour la période estivale 2017 (cols bleus)
29. Ratification de la lettre d'entente pour la conversion de la prime pour la garde d'été en crédit de congé (cols bleus)
30. Ratification de la lettre d'entente concernant le traitement salarial lors d'une affectation temporaire à un emploi hors accréditation (cols blancs)
31. Embauche de huit (8) pompiers et premiers-répondants
32. Adoption de diverses politiques en matière de santé et sécurité au travail

Autorisation de signatures

33. Ratification de l'offre d'achat du lot 5 586 623
34. Adoption de l'entente entre la Ville, Sentiers de la Capitale et Action Sentiers Lavallois dans le cadre de l'entretien et la gestion des sentiers pédestres
35. Ratification de l'acte de vente du lot 909
36. Autorisation de signature - Documents relatifs à divers règlements d'emprunt

Divers

37. Autorisation et adoption de l'entente ENT2017-002 avec le Refuge de l'Arrière-Pays pour la capture et la stérilisation des chats errants

Période de questions

38. Période de questions

Dispositions finales

39. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. 212-06-17 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mai 2017 et de la séance extraordinaire du 15 mai 2017

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mai 2017 et de la séance extraordinaire du 15 mai 2017;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. 213-06-17 ADOPTION DES COMPTES
Adoption des comptes – Lot 06-2017

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

- De recevoir le bordereau du lot 06-2017 au montant de 1 154 265.04 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

N° de résolution ou annotations

SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 12 JUIN 2017	
ABAT Extermination	396.66 \$
Air liquide Canada inc.	989.14 \$
Alex Morin	1 000.00 \$
Alexandre Magny Darveau	204.57 \$
Alexandre Sylvain	67.97 \$
Ardel Électrique inc.	5 191.03 \$
Asphalte Lagacé Ltée	1 486.92 \$
Association Québec-France	30.00 \$
Association Québec-France	60.00 \$
Automatisation JRT inc.	797.64 \$
Bell Canada	1 527.12 \$
Bell Mobilité Cellulaire	698.01 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	4 112.78 \$
Camions international Élite ltée	(955.95) \$
Canac	6 979.60 \$
Carte Sonic	2 929.92 \$
Catapulte Communication	4 597.16 \$
Clebec inc.	74.73 \$
Club de golf Alpin inc.	400.00 \$
Commission scolaire des Premières-Seigneuries	250.00 \$
Communauté métropolitaine de Québec	11 627.67 \$
Confian	235.00 \$
Const. Richard Chabot inc.	750.00 \$
David Beaulieu	304.53 \$
Deloitte	24 144.75 \$
Distribution Michael Prévost	227.35 \$
Du-So pièces d'auto inc.	58.58 \$
École nationale des pompiers	1 149.75 \$
Employé # 253	493.89 \$
Employé # 405	84.84 \$
Employé # 433	122.98 \$
Employé # 469	380.00 \$
Employé # 517	1 049.08 \$
Employé # 529	349.36 \$
Employé # 551	108.50 \$
Énergie Valero inc.	2 725.88 \$
Équipement Polar inc.	105.78 \$
Éric Grandjean	32.80 \$
Ferme & Pisciculture Lac en Ville s.e.n.c.	5 834.49 \$
Flash Tribu	862.31 \$
Fournitures de bureau Denis	312.77 \$
G&K Services Canada Inc.	51.46 \$
Garda World	247.12 \$
Gaudreau environnement inc.	22 255.52 \$
Gérard Bourbeau et Fils Inc	286.90 \$
Groupe Ultima inc.	29.00 \$
Hewitt Équipement Limitée	105.51 \$
Husky Neige Inc.	25 687.91 \$
Hydro Québec	15 118.83 \$
IGA 8162	24.47 \$
Innovision+	5 334.04 \$
Introspection	2 029.88 \$
Iron Mountain Canada Operations ULC	62.95 \$
Jimmy Drapeau	150.00 \$
Konica Minolta Business Solutions	76.82 \$
La boutique aux fleurs	94.28 \$
Laboratoire Environex	275.94 \$
Laboratoires d'expertises de Québec ltée	26 093.35 \$
L'Arsenal	114.98 \$
Le Groupe Sport Inter-Plus	801.34 \$
Le Soleil	641.98 \$
L'Équipeur	137.96 \$
Les Éditions Yvon Blais inc.	79.38 \$
Les Entreprises Boucher & Lortie	739.05 \$
Les entreprises L.T.	3 436.24 \$
Les pièces d'équipement Bergor inc.	816.32 \$
Linde Canada limité 15687	164.28 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 12 JUIN 2017	
Louis Hamel enr.	5 493.28 \$
LSM ambiocréateurs	3 449.25 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	140 645.35 \$
Macpek Inc	1 966.31 \$
Maison des Jeunes La Barak	16 000.00 \$
Marc-Olivier Brousseau	263.42 \$
Matériaux Ouellet inc.	7 396.41 \$
MED EXPRESS	141.80 \$
Meridian OneCap	656.23 \$
Ministre des Finances	464 909.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	73 549.64 \$
NAPA pièces d'autos	428.96 \$
Nelly Savard	135.20 \$
Nordikeau inc.	1 310.72 \$
OUTILS PLUS M.J. INC.	2 197.18 \$
Panavidéo	2 155.78 \$
Patrick Chicoine	582.99 \$
Pause café Soleil	247.45 \$
PES Canada inc.	343.78 \$
Pétroles S. Racine inc.	755.78 \$
PitneyWorks prépayé	1 149.75 \$
Pneus Bélisle	163.26 \$
PSI Expert	1 839.60 \$
PyroConcept	4 000.00 \$
Québec Hydraulique J.L.	157.36 \$
Queflex (3681432 Canada inc.)	3 580.85 \$
Receveur Général du Canada	30 580.78 \$
Références Systèmes inc.	2 751.64 \$
Remorquage S.P.I.	241.45 \$
Renaud-Bray	2 452.24 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	248.44 \$
Ressources Laser inc.	142.57 \$
Rona	468.11 \$
Sani John Inc.	438.02 \$
Sani Orléans inc.	13 063.48 \$
SCFP	1 235.10 \$
SCFP - Section locale 5187	1 020.54 \$
SEAO -Constructo	843.35 \$
Serge Cayer	35.00 \$
Société protectrice des animaux de Québec	7 838.90 \$
Société québécoise d'information juridique	17.25 \$
Soudure Mobile Bed-Art inc.	914.05 \$
Spécibois	402.41 \$
Station Service Alpin inc.	73.58 \$
Toshiba	34.12 \$
Turcotte 1989 inc.	2 031.70 \$
Union des municipalités du Québec	262.55 \$
Ville de Québec	163 920.65 \$
Vitro Plus Beauport	393.16 \$
Wolseley	301.28 \$
Wurth Canada Lté	647.38 \$
Zoll Medical Canada Inc.	3 734.82 \$
TOTAL	1 154 265.04 \$

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

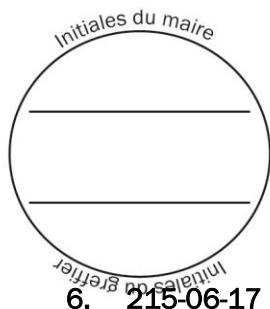
**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SUIVI

5. 214-06-17

Suivi des correspondances

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

6. 215-06-17

N° de résolution ou annotations

Suivi des dossiers des élus

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux
 - Conseil du bassin de la Rivière Montmorency
 - Comité environnement
 - Comité du budget
 - Développement commercial et industriel
 - Comité de circulation
 - Représentant au conseil d'établissement de l'école du Trivent
- Mme la conseillère Christiane Auclair
 - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - Urbanisme – développement
 - Comité du budget
 - Travaux publics – projets
- M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu
 - Conservons, protégeons et reboisons Sainte-Brigitte
 - Marché public
 - Taxi-bus
 - Comité du budget
- M. le conseiller Alain Dufresne
 - Sport et loisirs
 - Représentant des associations sportives
 - Comité du budget
 - Âge d'or
 - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
 - Action Sentiers Lavallois
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
 - Comité budget et suivi budgétaire
 - Travaux publics – voirie
 - Représentant de l'Association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher
 - Culture (CCACP)
 - Membre du conseil d'administration de la Maison des Jeunes « La Barak »
 - Communautaire et famille
 - Comité du budget
 - Retour sur le mandat des quatre dernières années.

DÉPÔTS

7. 216-06-17

Dépôt des certificats des résultats des procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les Règlements 801-17, 804-17 et 805-17

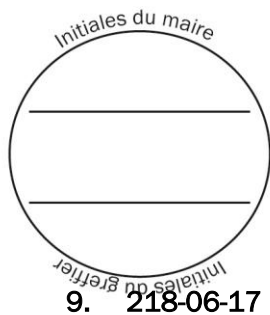
Conformément à l'article 557 LERM, la greffière dépose au conseil municipal les certificats des résultats des procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements suivants :

- Règlement 801-17 - *Règlement décrétant des travaux en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ), abrogeant le Règlement 798-17;*
- Règlement 804-17 - *Règlement modifiant le Règlement 800-17 décrétant l'acquisition de véhicules et l'affectation de la somme de 447 000 \$ des soldes disponibles des règlements fermés numéros 567-08, 583-09, 587-09, 590-09, 607-10, 628-11, 636-11, 649-12, 650-12 et 691-13 en vue de financer une dépense de 447 000 \$;*
- Règlement 805-17 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 550 000 \$ pour des travaux d'aménagement d'une voie cyclable dans le cadre de la trame bleue verte, remboursable sur 10 ans.*

8. 217-06-17

Dépôt de la liste des immeubles pour lesquels des taxes demeurent impayées

Conformément à l'article 511 LCV, la trésorière dépose un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

AVIS DE MOTION

9. 218-06-17

Avis de motion – Adoption d'un règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14

N° de résolution ou annotations

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, remplaçant et abrogeant le Règlement 742-14. Les modifications apportées toucheront principalement le lieu des séances ordinaires et extraordinaires et la procédure de convocation d'une séance extraordinaire.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

10. 219-06-17

Adoption du Règlement 806-17 – Règlement décrétant un emprunt de 365 000 \$ aux fins de consolidation de la dette, remboursable sur 4 ans

Considérant que le budget 2016 de la Ville prévoyait la vente de plusieurs terrains;

Considérant que ces terrains projetés pour la vente n'ont pu tous trouver preneur et que ceci a engendré une perte de revenu de 400 000 \$, pour l'année 2016;

Considérant que les états financiers de 2016 présentent un déficit de 405 291 \$;

Considérant qu'un surplus accumulé au début de l'exercice financier était de 40 022\$;

Considérant que le déficit accumulé est de 365 269 \$;

Considérant l'article 3 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, L.R.Q., c. D-7, qui permet l'adoption d'un règlement visant à emprunter pour combler un déficit;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mai 2017;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclare avoir lu ce projet de règlement et renonce à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la séance du 12 juin et à la disposition du public dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV;

Considérant que la mairesse mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt de 365 000 \$ aux fins de consolidation de la dette, remboursable sur 4 ans, et que la vente des terrains appartenant à la Ville servira au remboursement de cet emprunt :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 806-17 – *Règlement décrétant un emprunt de 365 000 \$ aux fins de consolidation de la dette, remboursable sur 4 ans*;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

11. 220-06-17

Adoption de diverses politiques en matière de santé et sécurité au travail Déplacé au point 32

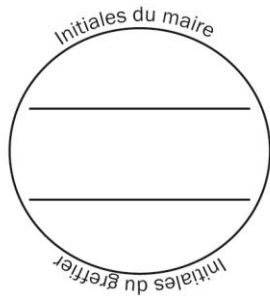
URBANISME

12. 221-06-17

Demande de PIA – 253, avenue Sainte-Brigitte

Considérant la demande de PIA 2017-0007 déposé le 20 avril 2017;

Considérant que la demande vise l'installation d'une enseigne en zone autre qu'habitation et qu'elle est assujettie aux normes relatives au chapitre 9 du



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

N° de résolution ou annotations

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) afin d'accepter la demande de PIIA 2017-0007 pour l'installation d'une enseigne située en zone autre qu'habitation, conformément aux documents soumis au CCU le 23 mai 2017, aux conditions suivantes;

1. Un cadre noir au fini de qualité doit être ajouté à l'enseigne;
2. La largeur de l'enseigne (incluant le cadre) doit être ajustée de façon à ce qu'elle ne dépasse pas la largeur totale de la porte d'entrée;
3. Le lettrage et le logo doit comporter un relief, comme l'enseigne sur poteaux approuvée préalablement.

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA 2017-0007 visant l'installation d'une enseigne dans une zone autre qu'habitation, conformément aux documents soumis au CCU le 23 mai 2017 et aux conditions suivantes :
 1. Un cadre noir au fini de qualité devra être ajouté à l'enseigne;
 2. La largeur de l'enseigne (incluant le cadre) devra être ajustée de façon à ce qu'elle ne dépasse pas la largeur totale de la porte d'entrée;
 3. Le lettrage et le logo devront comporter un relief, comme l'enseigne sur poteaux approuvée préalablement.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

13. 222-06-17 Demande de PIIA - 3, rue du Trait-Carré

Considérant la demande de PIIA 2017-0013 déposé le 11 mai 2017;

Considérant que la demande vise à effectuer des travaux en milieux riverains et qu'elle est assujettie aux normes relatives aux articles 2.2.3.11 et 3.1.2.1 du Règlement 611-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 23 mai 2017 d'accepter la demande de PIIA 2017-0013 visant à effectuer des travaux en milieux riverains, conformément aux documents soumis;

Considérant le souhait du conseil municipal d'ajouter une condition relative à la plantation de végétation :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA 2017-0013 visant à effectuer des travaux en milieux riverains, conformément aux documents soumis au CCU le 23 mai 2017 et à la condition que la plantation de végétation se poursuive jusqu'aux amorces du pont le long de la rivière Richelieu.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

14. 223-06-17 Premier projet de résolution PPR223-06-17 accordant un permis de construction pour un immeuble à trois logements et une dérogation à la marge de recul pour l'immeuble situé au 393, avenue Sainte-Brigitte (lot 5 586 317), en vertu du Règlement 792-16 - Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à accorder un permis de construction pour un immeuble à trois logements situé au 393, avenue Sainte-Brigitte (lot 5 586 317 du Cadastre du Québec);

Considérant qu'il s'agit d'un projet admissible en vertu du Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI);

Considérant que la demande vise à autoriser l'ajout de l'usage H-4 (habitation comprenant trois logements et plus), usage dérogatoire au règlement de zonage pour la zone M-10;

Considérant que la demande d'autorisation vise à autoriser un usage résidentiel dérogatoire dans une zone mixte principalement résidentielle et que le projet n'est pas susceptible de constituer une source de nuisance pour le voisinage résidentiel environnant et ce, conformément aux objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

Considérant que le projet s'intègre bien au terrain en termes d'implantation, de volumétrie, de densité et d'aménagement;

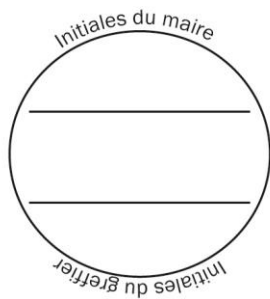
Considérant que la demande d'autorisation du projet a fait l'objet d'une étude par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 23 mai 2017, et ce, en fonction des critères d'évaluation applicables;

Considérant la recommandation favorable du CCU en rapport avec la demande d'autorisation de ce projet :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante du présent premier projet de résolution;
- Que le Conseil accorde, conformément au Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à permettre l'exercice de l'usage H-4 - Habitation trois logements et plus, situé en zone M-10, et plus précisément au 393, avenue Sainte-Brigitte (lot 5 586 317 du Cadastre du Québec);
- Qu'en vertu du Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), le Conseil régularise la dérogation au Règlement 455-04 - *Règlement de zonage inhérente au projet concerné*, telle que décrite ci-dessous:
 - La marge de recul avant dérogatoire, soit à 4 mètres, alors que dans la zone M-10, la marge de recul avant minimale est de 7,62 mètres;
- Qu'en vertu du Règlement 796-12 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), les conditions suivantes doivent être remplies eu égard au projet concerné, sous peine de nullité de la présente résolution:
 - Qu'en tout temps, l'usage autorisé doit être conforme aux conditions d'exercice établies au règlement de zonage en vigueur concernant l'usage habitation H-4 (trois logements et plus) et de toute équivalence de classification d'usage d'un règlement de zonage subséquent applicable;
 - Que le nombre de logements soit restreint à trois (3);
 - Que le terrain soit déblayé afin que l'immeuble soit construit au même niveau que la rue;
 - Que le stationnement soit situé en cour latérale;
 - Que le terrain soit revégétalisé en bordure de l'aire de stationnement et des trottoirs;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Que plus de 24% du terrain soit aménagé en superficie végétale et eue trois arbres soient plantés, dont au moins un en cour avant sur cette superficie;
- Que plus de 42% du terrain soit conservé en superficie naturelle;
- Que l'éclairage extérieur soit sobre et à l'échelle du piéton.
- Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 27 juin 2017, à 19 h au bâtiment du parc des Saphirs, au 175, rue Kildare;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

15. 224-06-17

Premier projet de résolution PPR224-06-17 accordant un changement d'usage pour l'immeuble situé au 244, avenue Sainte-Brigitte (lot 5 584 601), en vertu du Règlement 792-16 – Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à accorder un changement d'usage pour un immeuble situé au 244, avenue Sainte-Brigitte (lot 5 584 601 du Cadastre du Québec);

Considérant qu'il s'agit d'un projet admissible en vertu du Règlement 792-16 – *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;

Considérant que la demande vise à reconnaître un usage dérogatoire existant non protégé par droits acquis, soit l'usage A-2 (écurie) dans la zone résidentielle HB-6;

Considérant que l'usage est présent depuis 18 ans sans problème de compatibilité avec le voisinage;

Considérant que la demande d'autorisation vise à autoriser un usage dérogatoire dans une zone résidentielle et que le projet est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

Considérant que le projet s'intègre bien au terrain en termes d'implantation, de volumétrie, de densité et d'aménagement;

Considérant que la demande d'autorisation du projet a fait l'objet d'une étude par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 23 mai 2017, et ce, en fonction des critères d'évaluation applicables;

Considérant la recommandation favorable du CCU en rapport avec la demande d'autorisation de ce projet :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante du présent premier projet de résolution;
- Que le Conseil accorde, conformément au Règlement 792-16 – *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à permettre l'exercice de l'usage A-2 (écurie) dans la zone HB-6, plus précisément au 244, avenue Sainte-Brigitte (lot 5 584 601 du Cadastre du Québec);
- Qu'en vertu du Règlement 796-12 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, la condition suivante doit être remplie eu égard au projet concerné, sous peine de nullité de la présente résolution:
 - Qu'en tout temps, l'usage autorisé doit être conforme aux conditions d'exercice établies au règlement de zonage en vigueur concernant l'usage A-2 (écurie) et de toute équivalence de classification d'usage d'un règlement de zonage subséquemment applicable;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- Qu'en tout temps, le nombre de chevaux ne soit de plus de trois, à l'exception des portées qui seront autorisées en suppléments jusqu'à ce que les poulains soit matures.
- Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 27 juin 2017, à 19 h au bâtiment du parc des Saphirs, au 175, rue Kildare;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRÉSORERIE

16. 225-06-17 Virement budgétaire n° 4

Considérant les recommandations de la trésorière, décrites au tableau ci-joint :

Poste comptable	Descriptions	Virements budgétaires proposés diminution (augmentation)
02-452-00-689	Achats bacs de récupération/composteurs	2 770 \$
02-610-00-414	Services informatiques GM	(2 770 \$)
02-320-24-525	Entretien remorque Benne à pavage	13 000 \$
02-320-26-525	Entretien tracteur John Deere	(13 000 \$)
02-320-00-141	Salaire Travaux public	(4 000 \$)
02-413-01-529	Dégel d'entrée d'eau	4 000 \$
02-130-00-141	Salaire administration	22 048 \$
02-130-00-413	Services de comptabilité et de vérification	(22 048 \$)
02-413-01-529	Dégel d'entrée d'eau	6 000 \$
02-701-50-699	Achats - fleurs et arbustes, jardinières	(6 000 \$)
02-130-00-413	Services de comptabilité et de vérification	(20 000 \$)
02-130-00-141	Salaire administration	6 466 \$
02-140-00-141	Salaire greffe	9 480 \$
02-220-00-141	Salaire incendie	3 813 \$
02-130-00-349	Frais de représentation	261 \$
	Total	0 \$

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser le transfert budgétaire recommandé par la trésorière;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

17. 226-06-17 Affectation du Fonds de roulement, Fonds carrières et sablières et Fonds de parcs et terrains de jeux pour différents projets

Considérant qu'il y a lieu d'affecter certaines dépenses prévues au budget 2017 au Fonds de roulement, Fonds carrières et sablières et Fonds de parcs et terrains de jeux :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'affecter la dépense relative à l'achat de livres pour la bibliothèque (2017) pour un montant de 17 700 \$ au Fonds de roulement, remboursable sur cinq (5) ans;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'affecter les dépenses suivantes au Fonds de roulement, remboursable sur trois (3) ans :
 - Émissaire pluvial au 1, rue Goudreault, pour un montant de 8 000 \$;
 - Émissaire pluvial au 47, rue Zurich, pour un montant de 9 000 \$;
 - Plan d'urbanisme et règlements d'urbanisme, pour un montant de 50 000 \$;
 - Système de ventilation - échappement mobile, pour un montant de 2 500 \$;
 - Balançoires d'enfants et bébés - parc Richelieu, pour un montant de 15 000 \$;
 - Marché public - kiosques en bois, pour un montant de 25 000 \$;
 - Plan stratégique de développement durable, pour un montant de 3 300 \$.
- D'affecter la dépense relative au plan directeur des réseaux, pour un montant de 8 000 \$ au Fonds carrières et sablière;
- D'affecter les dépenses suivantes au Fonds de parcs et terrains de jeux (FPTJ) :
 - Mise à niveau du chalet des sports et du bâtiment de l'annonceur, pour un montant de 20 000 \$;
 - Reboisements Sainte-Brigitte - Une maison, un arbre, pour un montant de 15 000 \$;
 - Mise à niveau du terrain de balle - clôture et filet, pour un montant de 20 000 \$;
 - Dragage du lac Goudreault, pour un montant de 15 000 \$;
 - Tables de pique-niques, pour un montant de 1 800 \$.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

18. 227-06-17

Financement de règlements d'emprunt - Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 6 409 000 \$ qui sera réalisé le 27 juin 2017

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 409 000 \$ qui sera réalisé le 27 juin 2017, réparti comme suit:

Numéros des règlements d'emprunt	Pour un montant de
496-06	1 842 000 \$
498-06	173 900 \$
587-09	226 700 \$
590-09	435 100 \$
607-10	1 269 400 \$
621-10	997 900 \$
745-15	61 200 \$
719-14	283 600 \$
636-11	85 700 \$
633-11	1 033 500 \$

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux*, L.R.Q., c. D-7, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 496-06, 587-09, 590-09, 607-10, 621-10, 745-15, 719-14, 636-11 et 633-11, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
 1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 juin 2017;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 juin et le 27 décembre de chaque année;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*. LRQ, c. D-7;
 4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
 5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE BEAUPORT
727, AVENUE ROYALE
BEAUPORT, QC
G1C 8J7

- Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 496-06, 587-09, 590-09, 607-10, 621-10, 745-15, 719-14, 636-11 et 633-11 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 27 juin 2017, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

19. 228-06-17 Financement de règlements d'emprunt - Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

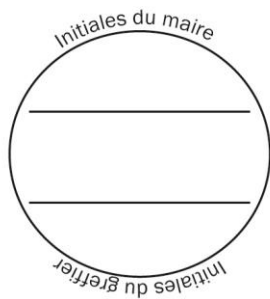
Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 496-06, 498-06, 587-09, 590-09, 607-10, 621-10, 745-15, 719-14, 636-11 et 633-11, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 juin 2017, au montant de 6 409 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

SOUSSIONNAIRES	PRIX OFFERT	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	COÛT RÉEL
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,80500	296 000 \$	1.15 %	2018	2.09044%
		302 000 \$	1.35 %	2019	
		308 000 \$	1.50 %	2020	
		315 000 \$	1.65 %	2021	
		5 188 000 \$	1.85 %	2022	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,38900	296 000 \$	1.20 %	2018	2.09617 %
		302 000 \$	1.30 %	2019	
		308 000 \$	1.45 %	2020	
		315 000 \$	1.65 %	2021	
		5 188 000 \$	1.75 %	2022	



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Financière Banque Nationale inc.	98,56200	296 000 \$	1.15 %	2018	2.10375 %
		302 000 \$	1.30 %	2019	
		308 000 \$	1.50 %	2020	
		315 000 \$	1.70 %	2021	
		5 188 000 \$	1.80 %	2022	

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme *Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.* est la plus avantageuse :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Que l'émission d'obligations au montant de 6 409 000 \$ de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval soit adjugée à la firme *Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.*;
- Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- Que la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.».

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRAVAUX PUBLICS

20. 229-06-17

Autorisation à *Beaudoin Hurens* pour la présentation d'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c Q-2.

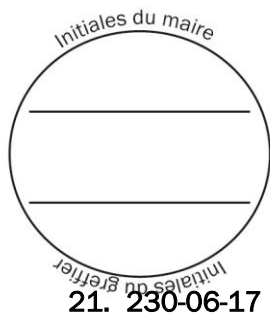
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a nommé le groupe d'experts-conseils *Beaudoin Hurens* comme représentant dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation (article 22) pour le projet de mise à niveau de la conduite de trop-plein du 35, rue Goudreault;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval donne l'autorisation au groupe d'experts-conseils *Beaudoin Hurens* de signer et présenter une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., c. Q-2, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet ci-haut mentionné;

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

LOISIRS

Demande d'aide financière pour l'appel de projet en collection des bibliothèques autonomes

N° de résolution ou annotations

Considérant que, depuis avril 2013, la bibliothèque municipale est autonome et le fonds de collection doit être développé dans le but d'offrir un service de qualité aux abonnés;

Considérant la demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projet pour le développement des collections pour bibliothèques autonomes auprès du Ministère de la Culture et des Communications (MCC);

Considérant que le MCC s'engage à supporter l'achat de livres pour le développement des collections en défrayant la moitié des coûts :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder au dépôt d'une demande au Ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour l'achat de volumes pour un montant de 29 500 \$, ce qui représente une dépense pour la Ville de 50 % de ce montant, soit un montant de 14 750 \$;
- Que le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon, à agir à titre de mandataire dans le dépôt de la demande d'aide financière dudit projet auprès du MCC;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

22. 231-06-17

Proclamation des Journées de la Culture

Considérant que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et de la qualité de vie de ses citoyens;

Considérant que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Considérant que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Considérant que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Considérant que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Adoptée à l'unanimité des conseillers

23. 232-06-17

N° de résolution ou annotations

Subvention à Sentiers de la Capitale dans le cadre de l'entretien et la gestion des sentiers pédestres

Considérant le protocole d'entente ENT2017-001 entre la Ville, Sentiers de la Capitale et Action Sentiers Lavallois;

Considérant les besoins de Sentiers de la Capitale dans le cadre de l'entretien et la gestion des sentiers pédestres du Montagnard, de la Montagne à Deux-Têtes et de la Liaison;

Considérant la demande et la présentation du sommaire des dépenses prévues pour 2017 en date du 23 mai 2017 :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'octroyer une subvention de 13 500 \$ à Sentiers de la Capitale dans le cadre du protocole d'entente ENT2017-001 pour la gestion et l'entretien des sentiers pédestres;
- Qu'un premier versement de 9 450 \$ soit fait à Sentiers de la Capitale;
- Qu'un deuxième versement de 4 050 \$ soit versé à Sentiers de la Capitale en novembre, suivant la réception des documents, tel que prévu au protocole d'entente ENT2017-001 liant les parties;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

24. 233-06-17

RESSOURCES HUMAINES

Détermination des bureaux du trésorier et du greffier

Considérant les articles 86 et 98 LCV;

Considérant que les séances du conseil municipal se tiennent à un endroit différent du lieu des bureaux du trésorier et du greffier :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De déterminer que les bureaux du trésorier et du greffier se trouvent à la mairie, soit au 414, avenue Sainte-Brigitte à Sainte-Brigitte-de-Laval;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

25. 234-06-17

Fin de contrat du directeur du Service des finances et trésorier

Considérant que la Ville a décidé de ne pas poursuivre la période de probation et de mettre fin au contrat de M. Pierre R. Charron, directeur du Service des finances et trésorier :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De mettre fin au lien d'emploi avec M. Pierre R. Charron;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

N° de résolution ou annotations

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

26. 235-06-17 Nomination de Mme Émilie Levesque à titre de directrice du Service des finances et trésorière par intérim

Considérant la vacance du poste de directeur du Service des finances et trésorier;

Considérant l'article 106 LCV stipulant qu'en cas de vacances, le trésorier adjoint exerce les devoirs et charges du trésorier;

Considérant que Mme Émilie Levesque occupe le poste de trésorière adjointe et qu'elle est la personne la plus qualifiée pour occuper l'intérim à la direction du Service des finances;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De nommer Mme Émilie Levesque directrice du Service des finances et trésorière par intérim, pour une durée indéterminée, conformément à la convention collective de travail en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter.
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

27. 236-06-17 Embauche de M. Gabriel Corbin Rousseau, au poste étudiant au Service des travaux publics

Considérant les besoins du Service des travaux publics;

Considérant que les candidatures reçues et les entrevues ont été effectuées;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Gabriel Corbin-Rousseau, au poste d'étudiant du 28 juin et le 18 août 2017, suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

28. 237-06-17 Ratification de la lettre d'entente concernant l'embauche d'un étudiant pour la période estivale 2017 (cols bleus)

Considérant que la Ville procède à l'embauche d'un étudiant au Service des travaux publics;

Considérant que dans la convention collective de travail en vigueur pour les cols bleus, il n'y a pas de clause prévu pour l'embauche d'étudiant;

Considérant que dans la convention collective de travail en vigueur pour les cols blancs, une clause est prévue à cet effet et qu'il y a lieu de la reproduire;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

N° de résolution ou annotations

- D'adopter la lettre d'entente liant la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4944 (cols bleus) concernant l'embauche d'un étudiant pour la période estivale 2017;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

29. 238-06-17

Ratification de la lettre d'entente pour la conversion de la prime pour la garde d'été en crédit de congé (cols bleus)

Considérant que l'article 13.14 de la convention collective de travail des cols bleus en vigueur prévoit qu'un salarié reçoit une prime de cent cinquante dollars (150,00 \$) pour la garde d'été;

Considérant la demande syndicale à l'effet que la prime de garde d'été puisse être convertie en crédit de congé, à la demande du salarié;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter la lettre d'entente liant la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4944 (cols bleus) concernant la conversion de la prime pour la garde d'été en crédit de congé;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

30. 239-06-17

Ratification de la lettre d'entente concernant le traitement salarial lors d'une affectation temporaire à un emploi hors accréditation (cols blancs)

Considérant que la convention collective de travail en vigueur pour les cols blancs prévoit un traitement salarial à un salarié qui accepte d'être affecté de façon temporaire à un emploi non-assujéti à la convention collective;

Considérant qu'un poste de direction comporte un niveau supérieur de responsabilités et d'imputabilité;

Considérant que, l'Employeur souhaite revoir le libellé afin d'offrir un traitement juste et équitable à ses employés affectés temporairement à un poste de direction;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

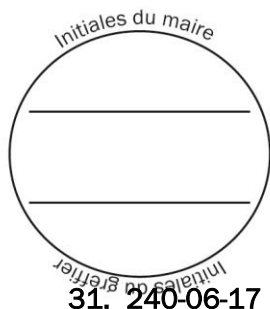
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter la lettre d'entente liant la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5187 (cols blancs) concernant le traitement salarial lors d'une affectation temporaire à un emploi hors accréditation;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



31. 240-06-17

N° de résolution ou annotations

Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Embauche de huit (8) pompiers et premiers-répondants

Considérant le départ de pompiers et premiers-répondants du Service de la sécurité publique au cours des derniers mois;

Considérant que le Service de la sécurité publique doit embaucher de nouveaux pompiers et premiers-répondants afin de rencontrer les exigences du schéma de couverture de risques;

Considérant les entrevues, les tests physiques et les stages réalisés au cours des six (6) derniers mois;

Considérant que huit (8) pompiers et premiers-répondants à temps partiel doivent être embauchés;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de la sécurité publique :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de huit (8) pompiers et premiers-répondants, à temps partiel, soit Messieurs David Arbour, Marc-André Audet, Jean-Félix Boucher, Patrick Champagne, David Gilbert, Sacha Francis Langlais, Vincent Lapointe, Tomee Poitras-Blouin, conformément aux dispositions du contrat de travail qui leur est attribuable;
- Qu'une période de probation de six (6) mois soit assortie à ces embauches;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

32. 241-06-17

Adoption de diverses politiques en matière de santé et sécurité au travail

Considérant que la Ville fait partie de la mutuelle de prévention de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

Considérant qu'en tant que membre d'une mutuelle de prévention, la Ville s'engage à élaborer un programme de prévention pour chacun de ses établissements;

Considérant qu'afin de bien compléter ses programmes de prévention et de les mettre à jour, la Ville doit adopter ou mettre à jour les différentes politiques en matière de santé et sécurité;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter les politiques suivantes en matière de santé et sécurité :
 - Politique de santé et de sécurité au travail;
 - Politique du comité de santé et sécurité;
 - Politique du programme des mesures d'urgence;
 - Politique de déclaration d'accident;
 - Politique d'assignation temporaire.
- Que lesdites politiques remplacent toutes celles adoptées antérieurement et qu'elles soient intégrées dans les différents programmes de prévention;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

33. 242-06-17

N° de résolution ou annotations

AUTORISATION DE SIGNATURES

Ratification de l'offre d'achat du lot 5 586 623

Considérant le souhait de la Ville de se départir du lot 5 586 623;

Considérant l'offre d'achat soumise par M. Christian Thomassin visant à acquérir ledit lot :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De ratification l'acceptation de l'offre d'achat du lot 5 586 623 de M. Christian Thomassin, pour un montant de 10 000 \$, aux conditions suivantes :
 - Une servitude de passage pour accéder au Trivent 2 devra être consentie à la Ville ultérieurement;
 - La vente est sans garantie légale;
 - Les frais d'arpentage, de notaire et tous autres frais sont à la charge de l'acheteur.
- Que l'offre d'achat soit valide pour 60 jours à compter du 25 mai 2017;
- D'autoriser le directeur général à poursuivre les démarches en vue de la vente dudit lot;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général, ou la greffière en son absence, à signer tous les documents afférents, dont l'acte de vente.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

34. 243-06-17

Adoption de l'entente entre la Ville, Sentiers de la Capitale et Action Sentiers Lavalais dans le cadre de l'entretien et la gestion des sentiers pédestres

Considérant qu'une entente doit intervenir entre la Ville, Sentiers de la Capitale et Action Sentiers Lavalais concernant l'entretien et la gestion des sentiers pédestres qui seront cédés à la Ville par la MRC de La Jacques-Cartier :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

Il est résolu :

- D'adopter le protocole d'entente ENT2017-001 – *Entente portant sur l'entretien et la gestion des sentiers pédestres sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval*;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

35. 244-06-17

Ratification de l'acte de vente du lot 909

Considérant la Résolution 315-09-16 autorisant la vente du lot 909;

Considérant la promesse d'achat PA46360 et les documents qui s'y rattachent;

Considérant la Résolution 106-03-16 autorisant la mairesse et le directeur général à signer tous documents notariés, dont ceux rattachant à la présente vente;

Considérant l'acte de vente signée le 9 juin 2017 :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

Il est résolu :

- De ratifier l'acte de vente de l'immeuble situé à l'intersection des rues Matricaires et Kildare, soit le lot 909, vendu pour un montant de 229 000 \$, tel que décrit dans ledit acte et conformément à la promesse d'achat PA46360;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

36. 245-06-17

Autorisation de signature - Documents relatifs à divers règlements d'emprunt

Considérant que la Ville a adopté le Règlement 760-15 en septembre 2015 un règlement d'emprunt de 200 000 \$ pour des services professionnels pour certains murs de soutènement;

Considérant que la Ville a adopté le Règlement 777-16 en mai 2016 un règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux d'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte Nord;

Considérant que la Ville a adopté le Règlement 801-17 en avril 2017 un règlement d'emprunt de 2 850 300 \$ pour des travaux en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts;

Considérant que la Ville a adopté le Règlement 805-17 en mai 2017 un règlement d'emprunt de 550 000 \$ pour des travaux d'aménagement d'une voie cyclable dans le cadre de la trame bleue verte;

Considérant que la Ville a adopté le Règlement 806-17 en juin 2017 un règlement d'emprunt de 365 000 \$ pour la consolidation de la dette :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents en lien avec les règlements d'emprunt suivants :
 - Règlement 760-15 - *Règlement d'emprunt autorisant une dépense de 200 000 \$ relativement aux services professionnels pour certains murs de soutènement et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 10 ans;*
 - Règlement 777-16 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux d'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte nord;*
 - Règlement 801-17 - *Règlement décrétant des travaux en immobilisations relatives aux Travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ), abrogeant le Règlement 798-17;*
 - Règlement 805-17 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 550 000 \$ pour des travaux d'aménagement d'une voie cyclable dans le cadre de la trame bleue verte, remboursable sur 10 ans;*
 - Règlement 806-17 - *Règlement décrétant un emprunt de 365 000 \$ aux fins de consolidation de la dette, remboursable sur 4 ans.*

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

DIVERS

37. 246-06-17

Autorisation et adoption d'une entente avec le Refuge de l'Arrière-Pays pour la capture et la stérilisation des chats errants

Considérant que le Refuge de l'Arrière-Pays souhaite débiter une campagne de capture et de stérilisation des chats errants;

Considérant la demande d'aide financière du Refuge de l'Arrière-Pays dans le cadre de cette activité :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

Il est résolu :

- D'adopter l'entente ENT2017-002 - *Entente portant sur l'aide financière dans le cadre de la campagne de capture et de stérilisation de chats errants pour*



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

l'année 2017;

- D'octroyer une subvention de 3 000 \$ au Refuge de l'Arrière-Pays, conformément aux modalités de l'entente 2017-002 - *Entente portant sur l'aide financière dans le cadre de la campagne de capture et de stérilisation de chats errants pour l'année 2017*;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

38. 247-06-17

Période de questions

À 19 h 58, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 20 h 02.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

39. 248-06-17

Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 03.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

Maude Simard, avocate
Greffière

¹ [Note au lecteur]

La mairesse, ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.